



PROCES-VERBAL

Commission des Statuts et Règlements

Réunion 10 septembre 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 2

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. BOLLE, COURTAUD, MONGIN, RAFFARD, ROUILLERE

Bienvenue à M. DIAS, nouveau membre de la Commission Statuts et Règlements

1– STATUT DES ÉDUCATEURS

En complément des obligations prévues aux Statuts des Educateurs, les clubs disputant le championnat de Départemental 1 Sport Comm sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire à minima du CFF3 ou s'engager à passer et obtenir le CFI Seniors dans la saison sportive.

Il peut jouer avec les équipes de son club selon les dispositions en vigueur, mais il doit obligatoirement être présent sur le banc de touche ou sur le terrain à chaque fois que l'équipe de son club participe à une compétition officielle. Si un club ne dispose pas du CFI Seniors en Départemental 1, une amende (prévue au barème financier) par match officiel de son équipe sera appliquée. Toutefois, le club a la possibilité de se mettre en règle en inscrivant un éducateur à une des sessions de formation organisée par la Direction Technique Départementale et avoir fait, au préalable, une demande de dérogation.

En cas de non-respect de cet engagement et de la non-obtention du CFI Seniors, le club est susceptible de se voir infliger une amende prévue au barème financier du District de la Nièvre, de façon rétroactive depuis le premier match de la saison.

1.1 Droits et Amendes

6.5. Texte adopté P.V. du COMITE DE DIRECTION du 24 Août 2022

Les clubs de D1 en infraction vis-à-vis du Statut des Educateurs se voient lourdement sanctionnés en saison, ce qui constitue souvent une mauvaise surprise...

Aussi pour lisser cette somme, le DNF prélèvera à chaque match l'amende prévue au barème financier. Si le club se met en règle vis-à-vis de cette obligation (obtention et certification du CFI Seniors ou du DF Coach Séniors), le débours de cette somme sera reversé sur le compte du club.

ETAT DE LA LISTE DE L'EDUCATEUR DECLARE 2026/2027

TRANSMIS PAR LA DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE au 9 septembre 2026

CLUB	NOM Éducateur	Prénom éducateur	Diplôme actuel SENIORS	Obligation
AS CLAMECY 2 -506413-	DION	Joris	Néant	DEROGATION demandée. Engagé à passer et obtenir le CFI Séniors dans la saison sportive.
AS GARCHIZY 2 -508755-	HENRY	Christophe	Néant	DEROGATION demandée. Engagé à passer et obtenir le CFI Séniors dans la saison sportive.
RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 -541323-	MARTINEZ	Patrick	Néant	DEROGATION demandée. Engagé à passer et obtenir le CFI Séniors dans la saison sportive.
US COULANGES 2 -532380-	MICHOT	Jérémy	Néant	En infraction
US CERCY -506408-	RIBEIRO	Antonio	CFI Séniors	En règle
CIE IMPHY -605084-	REHAHLI	Aazddine	DF Coach Séniors	En règle
ESN 58 -582660-	GERMAIN	Emmanuel	DF Coach Séniors	En règle
US LUZY -548305-	PIGNER	Jean Baptiste	CFI Séniors	En règle
FC NEVERS BANLAY -581138-	TARDIVAT	Jean-Marc	D.E.S.	En règle
US MOULINS E -506434-	TARET	Tristan	CFI Séniors	En règle
AS ST BENIN -512517-	GOTTHARD	Mathias	CFI Séniors	En règle
ASA VAUZELLES 3 -508761-	BAIA	Manuel	CFI Séniors	En règle

Le Président,

Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F